

# Les mobilités multiples des travailleurs nord-africains à l'intérieur et à travers l'Italie vers l'Europe.

Rossana Cillo et Fabio Perocco

## 1. Introduction

**E**n se référant aux études sur le travail ainsi qu'aux études sur les migrations et en adoptant une perspective du cours de la vie, cet article examine les formes et les expériences de mobilité des travailleurs nord-africains en Italie, à travers leurs parcours migratoires.<sup>[1]</sup> Souvent la migration est analysée selon une approche linéaire, de surface, qui décrit le mouvement d'un lieu à un autre et d'un secteur économique à un autre. Cependant, à l'intérieur des parcours et des expériences migratoires, il y a une multiplicité d'expériences de mobilité, qui sont influencées par divers facteurs, tels que les conditions de travail (en fonction du secteur économique, du type d'emploi, de la qualification et du type de contrat de travail), le statut juridique et l'espace géographique.

Cet article se concentre sur les processus de transition et de mobilité au sein de la migration, ainsi que sur les dynamiques de mobilité internes à la mobilité du travail. Bien sûr, tous les travailleurs sont sujets à des expériences de mobilité, cependant, dans le cas des travailleurs migrants, il y a là une variable supplémentaire de la « migration », qui est souvent aussi une variable politique plutôt qu'une simple variable liée au statut juridique d'être un étranger. L'insertion des travailleurs immigrés dans le marché du travail italien s'est, en fait, fondée sur des formes complexes de ségrégation professionnelle, d'exploitation différentielle, de stratification de genre et de nationalité, qui se sont combinées à une précarité croissante liée aux transformations néolibérales du marché du travail et de l'organisation du travail. Avec l'expression « exploitation différentielle », nous faisons

---

[1] Ces expériences ne sont pas l'apanage exclusif des immigrés nord-africains, mais concernent également d'autres travailleurs immigrés en Italie. Néanmoins, il convient de souligner que les travailleurs nord-africains exercent une influence significative sur les dynamiques et les phénomènes étudiés dans cet article.

référence aux conditions de surexploitation que subissent les travailleurs immigrés dans le contexte du travail en Europe, en raison de discriminations liées à leur nationalité, religion ou genre. Ces discriminations se manifestent à travers des mécanismes de sélection, exclusion, subordination et traitement différencié sur la base de critères ethno-raciaux, qui opèrent à la fois pendant l'accès au marché du travail et dans les lieux de travail. La ségrégation professionnelle elle-même, en tant que manifestation de la discrimination systémique, se traduit par une concentration des travailleurs immigrés au sein de certains secteurs d'activité (ségrégation horizontale) et/ou dans des professions spécifiques (ségrégation verticale).

Dans ce cadre théorique, l'objectif de cet article est l'analyse des modalités de mobilité vécues par les travailleurs originaires du Nord de l'Afrique qui ont émigré vers l'Italie à partir des années 1980 jusqu'à nos jours, en relation avec la segmentation du marché du travail et à la racialisation de la main-d'œuvre étrangère qui caractérisent le contexte italien. En effet, le contexte économique italien se distingue par une structure de production hautement fragmentée, où coexistent différents segments du marché du travail, étroitement et structurellement interdépendants les uns des autres. Aux deux extrêmes, ces segments sont caractérisés par des conditions de travail opposées en termes de stabilité de l'emploi, de classement, de jouissance des droits en tant que travailleur et de perspectives de carrière. Dans ce contexte, les travailleurs immigrés sont principalement concentrés dans des secteurs et des professions caractérisés par des conditions de travail plus défavorables à celles des travailleurs autochtones et par une insécurité de l'emploi plus élevée (phénomène également lié à la prévalence du travail informel).

Notre analyse prend également en compte l'essor de nouvelles formes de mobilité circulaire au sein de l'Union européenne (telles que le détachement transnational de travailleurs) et s'intéresse aux influences de ce facteur sur l'intégration dans le marché du travail et sur le processus de stabilisation des travailleurs nord-africains. Dans ce but, cet article présente les résultats de diverses recherches qualitatives finalisées, qui analyseront la manière dont ces éléments transposent les mécanismes de segmentation du marché du travail et de racialisation de la main-d'œuvre qui opèrent dans le système de production italien. Plus particulièrement dans le secteur de la construction, au niveau du marché transnational du travail en détachement.

La première partie de cet article<sup>[2]</sup> propose une analyse diachronique de la présence et des conditions de travail des immigrés nord-africains en Italie et ensuite examine les formes de mobilité qu'ils ont vécues au fil du temps. Ces dernières comprennent la mobilité intra-sectorielle et intersectorielle, la mobilité ascendante et descendante des travailleurs, la mobilité géographique entre le Sud et le Nord de l'Italie et vice versa, les transitions de la condition professionnelle et du statut juridique des travailleurs (du travail irrégulier au travail régulier et vice versa, de la migration irrégulière ou partiellement irrégulière à la migration régulière et vice versa).

La deuxième section de cet article se focalise sur une forme spécifique et plus récente de mobilité affectant les travailleurs nord-africains résidant en Italie : le détachement de travailleurs du secteur de la construction vers d'autres pays européens. Après avoir examiné les facteurs qui ont favorisé

[2] Rossana Cillo est l'auteure des sections 1, 3, 4 et 5. Fabio Perocco est l'auteur des sections 1, 2, et 5.

l'augmentation du détachement de travailleurs d'Italie vers l'étranger dans le secteur de la construction, cette section se concentre sur les parcours et les conditions de travail des immigrés nord-africains envoyés d'Italie vers les pays d'Europe centrale et septentrionale en tant que travailleurs détachés.

Cet article s'appuie, pour la première partie, sur une étude de la littérature et, pour la deuxième partie, sur l'examen des données statistiques et des données empiriques recueillies dans le cadre de trois projets européens sur le détachement de travailleurs : Poosh,<sup>[3]</sup> Con3Post<sup>[4]</sup> et Pow-Bridge<sup>[5]</sup>.

## 2. Migrations et mobilités des travailleurs nord-africains dans le contexte italien.

À partir de la seconde moitié des années 1980, en dépit des politiques anti-immigration adoptées dans les pays européens les plus industrialisés et dans le sillage de l'augmentation des migrations dans le cadre du nouveau système migratoire international, l'immigration nord-africaine vers l'Europe centrale et septentrionale s'est intensifiée. Ça a été le résultat du processus d'enracinement dans les pays d'accueil, notamment par le biais du regroupement familial. Parallèlement, les mouvements migratoires nord-africains se sont orientés vers les pays d'Europe du Sud, notamment l'Italie et l'Espagne (Cohen 2009 ; Colucci 2018a, 2018b ; De Bel-Air 2016a, 2016b).

Au cours des années 1980, l'Italie s'est imposée comme une destination privilégiée pour l'émigration masculine en provenance des pays d'Afrique du Nord. Les années 1990 ont été marquées par une augmentation continue de l'immigration de travailleurs nord-africains, qui s'est transformée en immigration familiale à partir des années 2000 (Colucci, 2018b). Au cours de la période s'étendant des années 1990 aux années 2010, la population marocaine, qui jusqu'en 2004 était la principale population étrangère en Italie, a augmenté, passant de 80 495 individus en 1990 (Caritas 1999 : 119) à 452 424 en 2010 (Caritas-Migrantes 2011 : 451).

Au 31 décembre 2019, le Maroc se classait au premier rang des pays d'origine des immigrés nord-africains, avec une population de 432 458 individus.<sup>[6]</sup> Il était suivi par l'Égypte (136 113 individus) et la Tunisie (98 321 individus) (Idos 2020 : 19). Au cours des dernières années, il y a eu un fléchissement de l'immigration de main-d'œuvre en provenance d'Afrique du Nord vers l'Italie. Bien que la pression migratoire en provenance d'Afrique du Nord vers l'Europe ait augmenté en raison de la crise économique de 2008 et des soulèvements nord-africains de 2011, l'Union européenne (UE) et les principaux pays européens d'immigration, dont l'Italie, ont mis en œuvre des politiques migratoires restrictives et punitives. En conséquence, au cours de la dernière décennie, l'émigration du Maroc et de la Tunisie s'est principalement opérée par le biais du regroupement familial, de

---

[3] Poosh – Occupational Safety and Health of Posted Workers: Depicting the existing and future challenges in assuring decent working conditions and wellbeing of workers in hazardous sectors. Voir <http://www.poosh.eu/>.

[4] Con3Post – Posting of Third Country Nationals: Mapping the Trend in the Construction Sector. Voir <https://isim.zrc-sazu.si/en/programi-in-projekti/con3post-posting-of-third-country-nationals-mapping-the-trend-in-the>.

[5] Pow-Bridge – Bridging the gap between legislation and practice in the posting of workers. Voir <https://www.euro.centre.org/projects/detail/3633>.

[6] La diminution du nombre de résidents est, entre autres, le résultat de l'acquisition de la nationalité italienne par les citoyens marocains. Les ressortissants marocains représentent la deuxième plus importante population étrangère en Italie en termes de nombre de personnes ayant acquis la citoyenneté italienne. À titre d'illustration, 16 588 individus de nationalité marocaine ont acquis la citoyenneté italienne en 2021 (Ministero del Lavoro, <https://integrazionemigranti.gov.it/it-it/Ricerca-news/Dettaglio-news/id/3238/In-crescita-di-quasi-il-10-le-acquisizioni-di-cittadinanza-italiana>).

la demande d'asile et des visas pour les étudiants, les travailleurs saisonniers et les travailleurs hautement qualifiés (Commission européenne 2019a, 2019b).

Les immigrés nord-africains se sont rapidement enracinés sur le territoire italien, en faisant de l'Italie leur destination finale. Au fil des ans, cette dynamique a favorisé la création de nouvelles familles ou la réunion de familles déjà constituées, alimentant le processus de familiarisation de l'immigration et la transition d'une « immigration de travail » à une « immigration de peuplement » (Sayad 1999). Cette transformation indique qu'actuellement, en Italie, les immigrés originaires du Nord de l'Afrique, ainsi que les Albanais et les Roumains, sont les groupes les plus nombreux et les mieux établis, et organisés. Ainsi, dans ce cas, on observe un passage d'une immigration provisoire et transitoire à une immigration permanente et définitive.

Dans les années 1980 et 1990, les immigrés nord-africains étaient employés presque exclusivement pour des emplois dits 3D (« dirty, dangerous, and demeaning »), dans le segment secondaire et marginal du marché du travail, en particulier dans les secteurs à forte intensité de travail où la présence de l'économie informelle et l'incidence du travail irrégulier sont significatifs. Il s'agit notamment du travail agricole saisonnier, en particulier dans les régions du Sud de l'Italie (surtout la Sicile, la Campanie et les Pouilles), de la vente ambulante, de la pêche à Mazara del Vallo (Sicile) et à San Benedetto del Tronto (Marches), des services peu qualifiés dans certaines grandes villes (en tant que magasiniers, porteurs, concierges, serveurs et plongeurs) et, dans une certaine mesure, de la construction et des petites entreprises industrielles en tant qu'ouvriers (Colasanto et Ambrosini 1993 ; Frey, 1992 ; Maciotti et Pugliese 1991). L'agriculture, la construction et, occasionnellement, la vente ambulante ont constitué les principaux secteurs d'entrée dans le système productif italien, fonctionnant comme des secteurs de transit par lesquels ces travailleurs ont pu ensuite accéder à d'autres secteurs (notamment l'industrie) et au marché du travail régulier. Ces trois secteurs ont également connu la première concentration de main-d'œuvre immigrée et la formation de créneaux de travail « ethniquement » caractérisés, et ont fait de la rotation continue des travailleurs immigrés leur système de fonctionnement. Aujourd'hui encore, après quelques années ou quelques saisons en tant qu'ouvriers dans l'agriculture ou la construction, ces travailleurs se tournent vers d'autres secteurs et professions (Maciotti et Pugliese 2003). Au fil du temps, une minorité de ces travailleurs est restée dans ces secteurs, parfois dans des conditions d'emploi précaire et de marginalité sociale, tandis que la majorité s'est orientée vers des secteurs industriels spécifiques (métallurgie, mécanique, chimie, bois, électricité, alimentation), des emplois dans les secteurs de la logistique et des transports, ou des emplois peu qualifiés dans le secteur des services (parfois en tant qu'entrepreneurs dans le commerce et la restauration) (CNR 2004). Donc, ce cas permet d'observer la mobilité des travailleurs nord-africains entre différents secteurs économiques (mobilité intersectorielle) et différents types de travail (mobilité interprofessionnelle).

La transition des vendeurs ambulants à l'usine (« des plages aux usines », Vicarelli, 1991), ou des travailleurs agricoles saisonniers vers l'emploi dans les services ou l'industrie, correspondait à une mobilité physique des régions du sud de l'Italie, qui constituaient les premières destinations des immigrés, vers les régions du nord de l'Italie, plus industrialisées et offrant plus d'opportunités d'emploi. Ainsi, dans le contexte de la migration de travail, dans ce cas, la mobilité géographique des

travailleurs nord-africains est liée à leur mobilité intersectorielle, entre les secteurs économiques. Ce mouvement du sud au nord de l'Italie, une sorte de « migration dans la migration » (Pugliese 2002), s'est initialement concentré vers les grandes villes du nord (Milan, Turin, Bologne, Gênes et Vérone) et les provinces économiquement plus dynamiques (Brescia, Bergame, Trévis, Vicence, Padoue, Reggio Emilia et Modène) et, après, soudainement, vers des villes de taille moyenne et moyenne-petite et des villages dans des contextes urbains-ruraux ou ruraux-urbains. Par conséquent, après une migration interne entre le nord et le sud de l'Italie, il y a eu une brusque redistribution interne entre les différents territoires de l'Italie du Nord, de sorte que, sur une courte période, il y a eu une stabilisation de la présence généralisée de ces travailleurs dans les vallées de la Lombardie et du Trentin, les contreforts de la Vénétie et du Frioul-Vénétie Julienne, la vallée du Pô et les districts industriels de la Toscane et des Marches. Cette répartition reflète la géographie productive, économique et urbaine de l'Italie, caractérisée par le polycentrisme, la fragmentation urbaine et l'éparpillement des activités de production sur le territoire. Elle reproduit également le caractère diffus et morcelé du système industriel italien, composé principalement de petites entreprises réparties sur le territoire. En 2020, la population marocaine d'Italie était la plus nombreuse et « la plus importante » d'Afrique du Nord et, en même temps, la plus grande population non européenne immigrée en Italie et la troisième plus grande population marocaine d'Europe après l'Espagne et la France. En particulier, 67,5 % résidait dans le nord de l'Italie (22,1 % en Lombardie, 14,5 % en Émilie-Romagne et 12,7 % dans le Piémont), le 15 % dans le centre de l'Italie (7 % en Toscane) et le 17,5 % dans le sud de l'Italie (5,2 % en Campanie). À la fin de 2020, la population marocaine en Italie avait un âge moyen de 33 ans, était composée de 25 % de mineurs, était la deuxième nationalité étrangère en Italie pour les mariages mixtes (1 615) et, surtout, 70,7 % de ses membres étaient titulaires d'un permis de séjour UE de longue durée (Ministero del Lavoro 2021).

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de travailleurs nord-africains sur le marché du travail italien a augmenté et est devenu un élément central, à tel point qu'ils constituent, avec les travailleurs d'Europe de l'Est et du sous-continent indien, une composante structurelle du marché du travail, en particulier dans le secteur industriel. La transition au travail industriel a produit une amélioration des conditions de travail et de vie. De nombreux travailleurs ont été intégrés dans le régime des contrats de travail, ce qui leur a permis d'accéder à des salaires plus avantageux et d'obtenir une protection sociale via la négociation collective nationale. Bien que de manière lente et limitée, certains ont connu une progression au niveau de leur carrière et ont été employés dans plusieurs secteurs économiques (CNR 2004). Leur présence sur le marché du travail est devenue plus hétérogène et segmentée en raison de plusieurs facteurs de différenciation, tels que la composition et l'ampleur de l'organisation des mouvements migratoires ou les mécanismes de sélection opérant sur le marché du travail. En entrant dans le secteur industriel, ces travailleurs sont sortis de l'isolement typique des segments marginaux du marché du travail et ont établi des relations avec les travailleurs locaux et d'autres nationalités. En outre, l'emploi dans les entreprises industrielles a favorisé l'établissement de relations avec les syndicats. Le passage du marché du travail secondaire au marché du travail régulier a engendré des répercussions positives. Ainsi, dans le contexte de la migration de travail, dans ce cas on observe une dynamique de mobilité ascendante des travailleurs (bien que limitée) parallèle à un processus d'enracinement social.

Cependant, ce processus d'intégration sur le marché du travail s'est produit concomitamment à la canalisation des travailleurs nord-africains vers les travaux les plus lourds, les plus dangereux, les plus précaires et les moins rémunérés (Fincati 2007a, 2007b; Ministero del Lavoro 2014 ; OIM 2009). Insérés dans le secteur industriel (surtout dans les petites entreprises) et le secteur tertiaire, ils ont été fortement concentrés dans les rôles d'ouvriers. Ainsi, dans ce cas, on assiste à une concentration des travailleurs nord-africains dans des secteurs d'activité et types d'emplois spécifiques, ce qui a parfois conduit à une « racialisation » des lieux de travail et des processus de production, avec leur concentration dans les emplois et les phases de production les plus exigeantes et les plus pénibles. À titre d'illustration, en ce qui concerne la population marocaine, en 2018, 45 % des travailleurs marocains exerçaient un « travail manuel non qualifié », <sup>[7]</sup> 34 % un « travail manuel qualifié » <sup>[8]</sup> et 19 % un emploi tel qu'employé de bureau, vendeur et services de soins » (Ministero del Lavoro 2019 : 22). Outre la ségrégation dans l'emploi, les travailleurs nord-africains font face à des défis spécifiques en matière de taux d'emploi et de chômage : en 2022, le taux de chômage des Italiens était de 7,6 %, celui des citoyens de l'UE de 11,9 % et celui des non-citoyens de l'UE de 12 %, cependant celui des Marocains était de 14,3 % et celui des Tunisiens de 18,4 % (Ministero del Lavoro 2023 : 35, 37). En 2018, parmi la population marocaine âgée de 15 à 64 ans, le taux de chômage s'élevait à 22,3 % <sup>[9]</sup> (contre 14,3 % pour l'ensemble des travailleurs non européens), le taux d'emploi à 45,2 % <sup>[10]</sup> (contre 60,1 % pour l'ensemble des travailleurs non européens) et le taux d'inactivité à 41,7 % (contre 29,8 % pour les travailleurs non européens) (Ministero del Lavoro 2019 : 19). En 2018, les indicateurs de taux de chômage, d'emploi et d'inactivité des travailleurs tunisiens et égyptiens étaient plus favorables (19,9 % et 13,4 %, 51,3 % et 60 %, et 35,9 % et 37 %, respectivement).

Un autre point réside dans la mobilité verticale au sein de la hiérarchie professionnelle (avancement de carrière). La plupart de ces travailleurs ne progressent que très lentement dans leur carrière et voient leurs salaires augmenter tout aussi lentement, en partie parce qu'ils occupent des emplois offrant peu de perspectives d'évolution. Souvent, l'avancement professionnel est corrélé à l'ancienneté migratoire, cependant, dans certaines situations, devient un facteur de pénalisation l'ancienneté migratoire que les travailleurs sont pénalisés et remplacés par des travailleurs récemment arrivés, moins bien établis, moins intégrés et plus susceptibles de pratiques de chantage. Dans certains secteurs, comme l'agriculture (Corrado et al., 2018 ; De Bonis, 2005 ; Macri 2021), les travailleurs nord-africains ont été progressivement remplacés par des travailleurs d'Europe de l'Est, en raison de leur moindre enracinement local et de leur moindre adhésion aux syndicats. Ces pratiques s'inscrivent dans une dynamique de remplacement des travailleurs non européens par des travailleurs originaires des nouveaux États membres de l'Union européenne, puisque, ne nécessitant pas de permis de séjour, permettent aux employeurs de les embaucher de manière irrégulière sans risquer d'être accusés de faciliter l'immigration irrégulière. Ce processus de marginalisation et de remplacement des travailleurs nord-africains trouve son origine dans leur résistance à l'exploitation, souvent exprimée par le biais de l'activité syndicale, ainsi que dans le

[7] 39,9% en 2020 (Ministero del Lavoro 2021: 19).

[8] 39,2% en 2020 (Ministero del Lavoro 2021: 19).

[9] Pour l'emploi féminin, 33,1 %.

[10] Pour l'emploi féminin, 23,1 %.

climat anti-arabe et antimusulman qui perdure en Europe depuis des décennies. Cette résistance a contribué à rendre les travailleurs nord-africains indésirables aux yeux des employeurs, qui ont recours à des prétextes culturels ou religieux pour justifier leur exclusion, en privilégiant d'autres nationalités, souvent issues de vagues migratoires (CNR 2004). Ainsi, dans ce cas, on observe une mobilité verticale limitée ainsi qu'une exclusion et une marginalisation sur le marché du travail.

Par ailleurs, on peut observer une mobilité intra-sectorielle de ces travailleurs associée à la mobilité géographique dans le secteur agricole. Ce secteur a longtemps vu circuler des travailleurs migrants (en partie maghrébins, mais surtout subsahariens) qui suivent la saisonnalité des différentes cultures et productions agricoles dont se spécialisent les différentes régions, se déplaçant d'une région à l'autre, d'un territoire à l'autre, d'un produit agricole à l'autre, dans le cadre d'une mobilité circulaire au sein du territoire national liée aux périodes de récolte (Corrado et al. 2017 ; Sanò 2018 ; Sanò et Zanotelli 2022), au nom du juste-à-temps et du « juste-en-place ». Par exemple, en août et en septembre, ils peuvent être employés dans les vendanges dans les régions du nord-est de l'Italie ou dans les Pouilles ; à l'automne, dans la récolte des agrumes en Calabre et en Sicile, des pommes dans le Trentin et des olives dans les Pouilles ; au printemps, dans la récolte des fraises en Basilicate et en Campanie, des fruits précoces et des fraises en Sicile, ou des asperges en Vénétie, ou en été, dans la récolte des pêches et abricots en Émilie-Romagne. Ainsi, dans ce cas, on observe une migration tournante au sein du secteur agricole, qui affecte principalement les régions du sud de l'Italie, en fonction des saisons agricoles et des possibilités d'emploi dans les récoltes.

L'insertion sur le marché du travail formel et la détention d'un contrat de travail constituent des facteurs déterminants pour la régularisation des travailleurs immigrés et l'acquisition d'un titre de séjour. Cette amélioration de leur situation administrative entraîne des répercussions positives sur leurs conditions de vie, contribuant ainsi au renforcement du processus de stabilisation et à l'accroissement de leur enracinement social. Cependant, la transition de leur statut juridico-administratif vers la régularité n'a jamais été et, n'est toujours pas ni simple ni garantie. Cette transition fut et reste une course à obstacles (« clandestinité forcée – sortie du travail irrégulier – régularisation du travail – régularisation administrative ») marqué par l'exploitation et la précarité, une lente sortie de l'économie informelle et de la précarisation totale, dans laquelle, à chaque étape, ils acquièrent quelques droits et de meilleures conditions de vie. La succession de ces transitions met en exergue que la législation italienne en matière d'immigration et les politiques migratoires nationales contraignent effectivement les immigrés à la condition de sans-papiers (c'est-à-dire susceptibles de devenir clandestins, rendus illégaux) dans l'attente d'une régularisation ou d'un nouveau décret sur les flux<sup>[11]</sup> pour régulariser leur situation administrative. Dans ce cas, on observe ici la transition du statut juridique liée à la mobilité du travail, en particulier la transition des travailleurs sans-papiers dans le cadre de la mobilité du travail et les parcours des sans-papiers vers la régularité. Il est important de noter que cette mobilité des statuts juridiques est un élément structurel de l'histoire de l'immigration étrangère en Italie, des politiques migratoires nationales (Colucci 2018a, 2018b). Aujourd'hui encore, les principaux secteurs dans lesquels les travailleurs nord-africains connaissent la mobilité dans leur statut juridique – leur passage d'immigrés irréguliers ou partiellement réguliers à immigrés réguliers – sont l'agriculture et la construction.

[11] Ce décret est en fait une régularisation déguisée car il régularise ceux qui sont déjà présents en Italie.

Toutefois, dans le contexte italien, la régularisation et l'obtention d'un permis de séjour ne sont en aucun cas des acquis définitifs. Étant donné que la délivrance d'un permis de séjour est subordonnée à la possession d'un contrat de travail et d'un logement, si un migrant n'a pas été en mesure de renouveler son permis de séjour expiré, la rechute dans la clandestinité (*overstay*), due au dépassement de la durée de séjour, est fréquente et constitue un phénomène structurel de l'immigration en Italie (Idos 2005, 2020 : 110-112). Le pourcentage élevé des *overstayers* parmi les immigrés sans papiers qui sont périodiquement régularisés démontre que le statut de résident régulier ou irrégulier est souvent transitoire : c'est un statut dans lequel on peut facilement « entrer » ou « sortir », à tel point que l'on pourrait dire qu'il y a une sorte de « porte tournante » de régularité administrative dans les politiques migratoires italiennes. Le non-renouvellement des titres de séjour et la retombée dans la clandestinité, résultant de la perte de l'emploi ou du logement ou de l'absence de contrat de travail, a impliqué et continue d'impliquer de nombreux migrants non européens, en particulier nord-africains. Ce phénomène est particulièrement intense non seulement en période de crise (économique, sociale ou politique), en phase de restructuration économique et du marché du travail, en période de licenciements massifs et de chômage, mais aussi lorsque des politiques migratoires ultra-restrictives sont appliquées en matière de présence et de résidence sur le territoire national. Ainsi, dans ce cas, on observe une mobilité descendante du statut juridique combinée à la dynamique du marché du travail et aux politiques migratoires.

En cas de perte d'emploi et/ou de rechute dans l'irrégularité administrative (dépassement de la durée de séjour), un certain nombre de chômeurs trouvent un nouvel emploi totalement ou partiellement irrégulier. Cette transition (ou, plus précisément, cette régression) vers l'économie informelle détériore leurs conditions de travail – en termes de salaires, d'horaires, de tâches et de sécurité – et conduit à une diminution de la protection contre la discrimination au travail. Ce cercle vicieux entre régularité et irrégularité, tant sur le plan administratif que professionnel, contribue à la déqualification des immigrés et à la détérioration de leur qualification professionnelle, car, dans un contexte de chômage élevé et de politiques migratoires de plus en plus restrictives, les immigrés sont contraints d'accepter des emplois peu qualifiés ou des conditions de travail moins bonnes pour trouver ou conserver un emploi et, par conséquent, pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour. Dans ce processus, qui inclut les travailleurs nord-africains, on observe une mobilité descendante des travailleurs, liée à la dynamique de l'économie et du marché du travail, ainsi qu'aux politiques migratoires.

Dans le contexte d'une crise économique, de perte d'emploi et de rechute dans la clandestinité (*overstay*) due au dépassement de la durée de séjour, une petite partie des travailleurs nord-africains résidant dans le nord de l'Italie retourne temporairement dans le sud de l'Italie pour travailler dans le secteur agricole en tant que travailleurs saisonniers, dans le cadre d'une migration de retour temporaire entre le nord et le sud de l'Italie (Corrado et al. 2017 ; De Filippo et Strozza 2011 ; Pugliese 2013). Ainsi, dans ce cas, on observe une migration circulaire, sous forme de déplacements longue-distance, des régions du Nord de l'Italie vers le Sud, dans laquelle une mobilité du travail descendante est associée à une mobilité géographique inverse, qui représente un parcours en arrière par rapport aux parcours de promotion sociale décrits précédemment.

En outre, également à la suite des crises économiques et de la précarité de l'emploi, mais aussi souvent pour maintenir ou améliorer leurs conditions économiques ou préserver l'unité de leur famille, de nombreux travailleurs et familles nord-africains ont opté pour une migration vers d'autres pays européens, en particulier vers la France et la Belgique (où l'on parle français et où il y a des établissements stables de leurs compatriotes), mais aussi vers la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, où les opportunités d'emploi sont plus nombreuses. Ces déplacements sont rendus possibles par la possession d'un permis de séjour de longue durée de l'Union européenne, ainsi que par l'obtention de la nationalité italienne, qui permet une totale liberté de circulation sur le territoire européen (Della Puppa 2018 ; Della Puppa et al. 2021). Ainsi, dans ce cas on observe un phénomène de ré-émigration, une réactivation de la mobilité migratoire à travers l'émigration additionnelle depuis le pays d'accueil initial (en l'occurrence, l'Italie) vers un nouveau pays de destination en Europe.

### **3. Une nouvelle forme de mobilité des travailleurs nord-africains : le détachement transnational dans le secteur de la construction.**

En plus des diverses modalités de mobilité des immigrants nord-africains évoquées précédemment, ces dernières années ont vu la diffusion d'une nouvelle forme de mobilité, liée au détachement de travailleurs de l'Italie vers les pays d'Europe centrale et septentrionale pour travailler dans le secteur de la construction. De même, dans ce cas, le rôle de l'Italie dans les dynamiques de mobilité européennes est fortement influencé par les caractéristiques de l'économie et du marché du travail nationaux, qui ont contribué à accroître l'importance de l'Italie dans l'envoi de travailleurs détachés vers les pays d'Europe centrale et septentrionale. Entre 2012 et 2021, les détachements sortants de l'Italie ont été multipliés par cinq, passant de 52 237 documents portables A1 (DP A1) à 274 789 DP A1, et se sont dirigés principalement vers la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne et l'Autriche (De Wispelaere et al. 2022). Le secteur de la construction représente l'un des principaux secteurs d'emploi dans les pays de destination (Cillo 2022).

En Europe centrale et septentrionale, le secteur de la construction a connu une augmentation significative du détachement international des travailleurs, entraînant des répercussions notables sur le marché du travail national. Les entreprises italiennes ont adapté le recrutement de la main-d'œuvre aux besoins et aux tendances cycliques du processus de production, tout en s'appuyant sur le marché du travail national. Notamment, elles ont pu accroître leur flexibilité et réduire leurs coûts grâce à de nombreux facteurs, comme l'existence de diverses formes de travail irrégulier et semi-régulier, rendu possible par la forte présence de l'économie informelle en Italie, en particulier dans le secteur de la construction ;<sup>[12]</sup> l'utilisation de migrations temporaires, circulaires et saisonnières – en provenance d'Afrique du Nord, d'Europe de l'Est et des pays des Balkans – facilitées par des accords bilatéraux de partenariat pour la mobilité (Cassarino 2008 ; CE 2000, 2007 ; Gjergji 2016) ; et la présence d'une importante réserve de main-d'œuvre, principalement d'origine étrangère (Dimitriadis 2022 ; Iannuzzi et Sacchetto 2019). En ce qui concerne ce dernier facteur, l'Italie a connu une forte croissance de ses réserves de main-d'œuvre au cours de la seconde moitié des années 2000 (Cillo 2021 ; Cillo et Perocco 2020, 2021 ; Istat 2019).-

[12] En 2020, l'économie informelle représentait 10,6 % du PIB national ; 19,3 % dans le secteur de la construction (Istat 2022).

La mobilité de la main-d'œuvre immigrée, induite par la crise économique, a joué un rôle déterminant dans la constitution de ce réservoir de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les travailleurs d'Afrique du Nord employés dans le secteur de la construction. En effet, si la crise économique de 2008 a effectivement touché l'ensemble des travailleurs du secteur de la construction, elle a eu un impact plus significatif sur les travailleurs immigrés, en raison d'une prévalence plus élevée de licenciements, d'un accès plus restreint aux droits sociaux, de difficultés accrues à percevoir des indemnités de licenciement et d'une augmentation de l'écart de salaire par rapport aux travailleurs italiens. L'accroissement du chômage a d'un côté favorisé la mobilité des travailleurs non européens au niveau intersectoriel, et de l'autre a obligé de nombreux travailleurs immigrés, qui ont conservé leur emploi dans le secteur de la construction, à accepter des conditions de travail moins favorables pour éviter de perdre leur contrat de travail. Enfin, l'organisation du travail a été affectée par une tendance croissante à l'externalisation et à l'augmentation du recours à la sous-traitance, conduisant un nombre significatif de travailleurs immigrés vers un faux statut d'auto-entrepreneur, entraînant ainsi une mobilité intra-sectorielle qui concerne à la fois le type d'emploi et le type de contrat (Cillo et Perocco 2015 ; Ires-Fillea Cgil 2012).

La formation de cette réserve de main-d'œuvre sur le marché du travail italien a également été l'un des facteurs essentiels ayant fait de l'Italie l'un des principaux pays d'origine de travailleurs détachés dans le secteur de la construction. En réponse aux effets de la crise sur le marché intérieur, les grandes multinationales de la construction établies en Italie ont renforcé leur processus d'internationalisation en investissant dans l'Union européenne, en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient (Observatoire européen du secteur de la construction 2018) et ont également élargi leur collaboration avec un nombre croissant de petites et moyennes entreprises par le biais du système de sous-traitance. Dans le cadre de ces dynamiques d'expansion internationale, certaines de ces entreprises de construction ont développé une spécialisation dans le détachement de travailleurs vers les pays d'Europe centrale et septentrionale et ont su tirer parti de la présence d'une main-d'œuvre diversifiée. Cette main-d'œuvre est composée de travailleurs peu qualifiés et de professionnels hautement qualifiés, avec une longue expérience de travail en Italie. Elle inclut principalement des travailleurs italiens et des travailleurs originaires d'Afrique du Nord, du sous-continent indien et d'Europe de l'Est, immigrés en Italie depuis plusieurs années. Cependant, dans une moindre mesure, elle inclut également des travailleurs recrutés dans d'autres États membres de l'Union européenne, notamment en Europe de l'Est, et dans des pays tiers comme les pays du Maghreb, faisant de l'Italie un « pays de transit », un carrefour de migrations internationales et de mobilité de main-d'œuvre.

#### **4. La mobilité des travailleurs détachés : une solution à double face.**

Les recherches de terrain menées dans le cadre des projets susmentionnés ont révélé des conditions de travail et de vie très similaires à celles identifiées par des études menées dans d'autres pays (Cremers, 2011 ; Danaj et Zólyomi, 2022 ; Vah Jevšnik et Toplak, 2022 ; Wagner, 2018 ; Wagner et Lillie, 2014). Cependant, certains facteurs aggravants découlent de la particularité du marché du travail italien dans le secteur de la construction et de sa stratification « raciale ». Les travailleurs détachés d'origine étrangère, notamment ceux en provenance de pays tiers disposant d'un permis

de séjour de courte durée, se trouvent dans une situation de vulnérabilité accrue face à l'exploitation extrême, en raison de leur statut migratoire précaire sur le territoire italien. Les recherches ont permis de mettre en exergue que cette situation, fréquente dans le cas des travailleurs nord-africains, les pousse à accepter des conditions de travail plus dégradées et à différer leurs demandes d'assistance aux syndicats ou aux inspecteurs du travail afin d'éviter de perdre leur emploi, ce qui mettrait en péril le renouvellement de leur titre de séjour. À titre d'illustration, dans le cadre du projet POOSH, un inspecteur du travail belge a signalé le cas d'un travailleur tunisien, récemment arrivé en Italie, qu'une entreprise italienne avait embauché pour être détaché en Belgique. Suite à un accident majeur qui l'a contraint à interrompre son activité professionnelle en Belgique, il est rentré en Italie sans en informer les autorités de peur de perdre son permis de séjour, allongeant ainsi le délai nécessaire pour recevoir une indemnisation pour l'accident.

D'autre part, on a constaté que, dans le cas des travailleurs immigrés qui résident en Italie depuis longtemps ou qui proviennent d'autres pays de l'Union européenne, leur plus grande vulnérabilité est directement liée au système de discrimination raciale sur le marché du travail italien. À titre d'illustration, les recherches mettent en lumière la prévalence du sous-emploi, une pratique répandue sur le marché du travail italien et fréquente dans le cadre des détachements. Cette pratique a un impact significatif sur les conditions de travail, tant sur le plan salarial que sur l'accès aux droits et la protection de la sécurité et de la santé au travail.

Les recherches ont également révélé différents épisodes de travail non déclaré impliquant des travailleurs détachés. L'une de ces affaires concernait une société italienne, X, qui sous-traitait pour le compte d'une société belge, Y, à laquelle un client belge, Z, avait confié des travaux sur un chantier de construction à Anvers. Pour mener à bien les travaux, l'entreprise italienne a employé douze travailleurs détachés d'origine égyptienne et marocaine, résidant légalement en Italie. En octobre 2018, un groupe de sept de ces travailleurs a grimpé sur une grue pour manifester son mécontentement après ne pas avoir reçu de salaire pendant de nombreux mois en raison du retard accumulé par l'entreprise belge Y dans le paiement des services fournis par l'entreprise italienne X. À la suite de cette protestation, le client belge Z a évincé la société belge Y, en payant directement l'entreprise italienne pour ses services. Parallèlement, l'ensemble des travailleurs détachés ont obtenu l'assistance des syndicats locaux et de l'inspection du travail pour recouvrer leurs arriérés de salaire. Des investigations subséquentes ont révélé que l'entreprise italienne X avait employé deux des douze travailleurs détachés en Belgique sans établir de contrat. En outre, les inspecteurs du travail ont constaté que cinq d'entre eux travaillaient directement pour l'entreprise belge Y, en violation des directives de l'Union européenne exigeant que, dans le cadre d'une sous-traitance, les travailleurs détachés restent sous l'autorité directe de leur employeur d'origine (en l'occurrence, la société italienne X), ainsi que de la législation belge qui interdit aux entreprises locales d'employer des ressortissants de pays tiers ne disposant pas d'un titre de séjour délivré par les autorités nationales. Par la suite, la société belge a été inculpée pour traite d'êtres humains avec circonstance aggravante de participation à une organisation criminelle et pour emploi de ressortissants de pays tiers sans permis de séjour régulier. De même, la société italienne X a été poursuivie pour recrutement irrégulier de deux travailleurs.

Des situations analogues, mettant en cause des travailleurs détachés d'origine étrangère et des entreprises italiennes signalées pour irrégularités généralisées, et parfois pour exploitation extrême et traite d'êtres humains, ont été observées lors de la construction d'un nouveau centre commercial à Charleroi (2015-2017) et d'un hôpital à Liège (2015) (Bernard 2015 ; Cillo 2021). En plus du non-paiement des salaires, les syndicats ont révélé que ces travailleurs étaient contraints à des journées de travail de dix heures, du lundi au samedi, et parfois même le dimanche, sans rémunération des heures supplémentaires, celles-ci étant dissimulées sous l'intitulé "indemnité de voyage à l'étranger". La majorité de ces travailleurs étaient des travailleurs immigrés d'origine nord-africaine et roumaine qui avaient vécu en Italie et travaillé dans le secteur de la construction pendant de nombreuses années, avant d'accepter d'être détachés sur divers chantiers en Europe, pour éviter la perte de leur emploi. Toutefois, certains avaient un statut migratoire plus précaire: immigrés en Italie depuis l'Afrique du Nord par regroupement familial, ils avaient auparavant travaillé uniquement dans le secteur agricole italien, sans contrat de travail. Pour ces derniers, le contrat signé avec l'entreprise qui les avait détachés en Belgique leur avait permis d'obtenir un permis de séjour temporaire pour travail, leur offrant ainsi une mobilité via un statut juridique lié au marché du travail et une mobilité intersectorielle, conformément aux dynamiques évoquées précédemment.

En outre, au Danemark, en France et en Suisse, les inspecteurs du travail et les syndicats ont détecté une série de pratiques frauduleuses et illégales concernant la procédure de détachement et le paiement des salaires et des cotisations sociales, ainsi que des violations relatives aux conditions de travail (Acciari 2022 ; Mesure 2018 ; Sartor, 2022). En Suisse et au Danemark, la recherche a mis au jour un cas grave d'exploitation de travailleurs détachés impliquant une entreprise italienne liée au crime organisé et spécialisée dans la construction ferroviaire (Acciari et Bellobuono 2019 ; Sartor, 2022). Après avoir remporté des contrats pour d'importants projets d'infrastructures publiques grâce au système d'appels d'offres au rabais, cette entreprise a employé en tant que travailleurs détachés des Italiens ainsi que des immigrés d'Afrique du Nord et de pays d'Europe de l'Est hors de l'UE. Afin de réduire ses coûts de production, elle imposait à ses salariés des journées de entre 13 et 14 heures par jour, sans pause ni compensation pour les heures supplémentaires, le travail de nuit et les vacances. Elle recourait en outre à un système des chefs de bande pour contrôler les travailleurs et limiter leurs contacts avec les syndicalistes et les journalistes. Sur le site suisse, ces travailleurs recevaient des fiches de paie basées sur des grilles salariales italiennes. L'entreprise italienne utilisait l'« indemnité pour voyager à l'étranger » pour dissimuler jusqu'à 120 heures supplémentaires par mois et effectuait des retenues illégales sur salaire en réclamant de faux crédits d'impôt. Toutefois, au Danemark comme en Suisse, certains travailleurs ont rompu leur isolement en dénonçant leurs conditions de travail, ce qui a permis aux autorités de lancer des contrôles par les autorités publiques (Acciari et Bellobuono 2019 ; Franchini 2019 ; Sartor 2022).

Ces affaires illustrent que le non-respect de la législation sur le temps de travail compromet gravement la sécurité et la santé au travail (SST). Les violations fréquentes des réglementations encadrant le travail de nuit, les jours fériés, les pauses, le temps de repos, les horaires et les congés ont des conséquences néfastes sur l'état psychophysique des travailleurs et augmentant le risque d'accidents du travail (Danaj et Zólyomi 2022). Dans le cadre du travail de terrain mené dans le projet Con3Post, un journaliste a rapporté le cas d'un travailleur marocain installé en Italie depuis

de nombreuses années, qui avait été envoyé par une entreprise italienne en Suisse pour travailler sur le chantier du tunnel du Saint-Gothard. L'enquête a révélé que cet homme avait été contraint, à certains jours, de travailler jusqu'à 20 heures consécutives, sur des machines pour lesquelles il n'avait reçu aucune formation, mettant ainsi en danger sa propre vie et celle de ses collègues.

## 5. Conclusion.

Au cours de la dernière décennie, l'Italie s'est distinguée comme l'un des pays spécialisés dans l'envoi de travailleurs détachés dans le secteur de la construction vers les pays d'Europe centrale et septentrionale. Ce phénomène a impliqué une proportion croissante de travailleurs immigrés issus à la fois de pays membres et de pays tiers de l'UE, affectant différemment leur statut professionnel, contractuel et administratif. Cette étude analyse le cas des travailleurs nord-africains détachés par des entreprises italiennes en Belgique, en Suisse et au Danemark, et montre comment le détachement reprend, sous une forme renouvelée, les parcours de transition et de mobilité qui ont caractérisé l'expérience migratoire des travailleurs nord-africains en Italie depuis les années 1980.

Plus spécifiquement, l'étude des conditions de vie des immigrés récents et des résidents de longue date révèle que le détachement s'accompagne fréquemment de formes de mobilité descendante. Dans le premier cas, l'acquisition d'un permis de séjour temporaire par le biais d'un emploi en détachement ne garantit pas la continuité du contrat de travail nécessaire au maintien de la régularité administrative. Dans le second cas, la détérioration des conditions de travail est due à l'organisation « juste-à-temps » (et « juste-en-place ») qui caractérise le détachement de travailleurs dans le secteur de la construction européen. Les recherches ont souligné que le détachement se caractérise par une extrême précarité étroitement liée au processus de déstabilisation des travailleurs immigrés et à la précarisation des conditions de travail. Cette dynamique traduit la subordination de la mobilité de la main-d'œuvre aux fluctuations des cycles économiques, reproduisant, sous une forme différente, l'extrême caractère temporaire qui avait marqué les premières formes de mobilité de la main-d'œuvre vers l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

## Références

- Acciari, O., Bellobuono, S. (2019). *Le Ceneri del lavoro*. Video-documentary (RSI), <https://www.youtube.com/watch?v=YsiJbJ0cZV0> (14. 6. 2023).
- Acciari, O. (2022). Sui binari dello sfruttamento. *Posted workers* (eds. Rossana Cillo, Fabio Perocco). Venice: ECF, 193–214. <http://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/010>.
- Bade, K. (2001). *L'Europa in movimento*. Rome: Laterza (original title: *Europa in Bewegung*. München: Beck, 2000).
- Bernard, A. (2015). Un dumping social à 2,80 euros de l'heure. *Solidaire*, 5. 11. 2015. <https://www.solidaire.org/articles/un-dumping-social-280-euros-de-l-heure> (14.6.2023).
- Caritas (1999). *Immigrazione. Dossier statistico 1999*. Rome: Anterem.
- Caritas Migrantes (2011). *Immigrazione. Dossier statistico 2011*. Rome: Idos.
- Cassarino, J.-P. (2008). *Patterns of Circular Migration in the Euro-Mediterranean Area*. Migration Policy Centre. <https://hdl.handle.net/1814/8350> (14. 6. 2023).
- CE (2000). *Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: On a Community Immigration Policy*. Brussels: CE, <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2000:0757:FIN:EN:PDF> (14. 6. 2023).
- CE (2007). *European Commission Communication on Circular Migration and Mobility Partnerships Between the European Union and Third Countries*. Brussels: CE, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=LEGISSUM:l14564> (14. 6. 2023).
- Cillo, R. (2021). Mandatory mobility? The case of immigrant posted workers sent from Italy to Belgium in the construction sector. *International Migration*, 59/6, 156–171, <https://doi.org/10.1111/imig.12935>.
- Cillo, R. (2022). L'Italia, paese di invio e ricezione di lavoratori in distacco transnazionale. *Posted Workers* (eds. R. Cillo, F. Perocco). Venice: ECF, 227–244. <http://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/012>.
- Cillo, R., Perocco, F. (2015). Outsourced Racism in Italy: Discrimination at Work and Trade Union Responses in Three Sectors. *Transfer*, 21/1, 51–63, <https://doi.org/10.1177/1024258914561412>.
- Cillo, R., Perocco, F. (2020). *From Morocco and Tunisia to Belgium via Italy: Migration and Posting of Third Country Nationals*. Project Con3Post. [https://www.migracje.uw.edu.pl/wp-content/uploads/2020/07/Con3Post\\_Regional-case-study-template-NA-IT-BE-2-mod.pdf](https://www.migracje.uw.edu.pl/wp-content/uploads/2020/07/Con3Post_Regional-case-study-template-NA-IT-BE-2-mod.pdf) (14. 6. 2023).
- Cillo, R., Perocco, F. (2021). *Bridging the gap between legislation and practice in the posting of workers: Italy Country Report*. Pow-Bridge Project. <https://www.euro.centre.org/downloads/detail/4004> (14. 6. 2023).
- Cillo, R., Perocco, F. (2022). Posted work, una nuova frontiera della svalorizzazione del lavoro. *Posted Workers* (eds. R. Cillo, F. Perocco). Venice: ECF, 3–30. <http://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/000>.
- CNCE (2021). *La mobilità di imprese e lavoratori nell'anno della pandemia, attraverso i distacchi. Monitoraggio flussi distacco lavoratori verso l'estero*. Rome: CNCE. <https://www.eureka3.it/download/Cnce/2021/ReportYES.pdf> (14. 6. 2023).
- CNR (2004). *L'inserimento lavorativo e l'integrazione sociale dei maghrebini in Italia*. Rome: IOM-CNR.
- Colasanto, M., Ambrosini, M., eds. (1993). *L'integrazione invisibile*. Milan: Vita e Pensiero.
- Cohen, A. (2009). España en la encrucijada migratoria (trans)-mediterránea. *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, 4. <https://doi.org/10.4000/cccec.2718>.
- Colucci, M. (2018a). Per una storia del governo dell'immigrazione straniera in Italia. *Meridiana*, 91, 9–36. <http://www.jstor.org/stable/90022015>.
- Colucci, M. (2018b). *Storia dell'immigrazione straniera in Italia dal 1945 a oggi*. Rome: Carocci.
- Corrado, A., Caruso, F, Lo Cascio, M. (2018). *Migrazioni e lavoro agricolo in Italia*. Open Society–EUI. <https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/b6ead456-1d7e-443e-b066-8f0e70a6f1be/is-italian-agriculture-a-pull-factor-for-irregular-migration-report-it-20181205.pdf> (4. 9. 2023).

Corrado, A., De Castro, C., Perrotta, D. (2017). *Migration and Agriculture. Mobility and Change in the Mediterranean Area*. London: Routledge.

Cremers, J. (2011). *In Search of Cheap Labour in Europe: Working and Living Conditions of Posted Workers*. Brussels: CLR/EFBWW/International Books.

Danaj, S., Zólyomi, E. (2022). Occupational Safety and Health Vulnerabilities of Posted Workers in the EU. *Posted workers* (eds. R. Cillo, F. Perocco). Venice: ECF, 97–115. <http://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/004>.

De Bel-Air, F. (2016a). *Migration Profile: Morocco*. Migration Policy Centre. [http://migration4development.org/sites/default/files/mp\\_morocco.pdf](http://migration4development.org/sites/default/files/mp_morocco.pdf) (14. 7. 2023)

De Bel-Air, F. (2016b). *Migration Profile: Tunisia*. Migration Policy Centre. [https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/45144/MPC\\_PB\\_2016\\_08.pdf](https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/45144/MPC_PB_2016_08.pdf) (14. 7. 2023).

De Bonis, A. (2005). *Le processus de substitution des immigrés maghrébins par les immigrés de l'Europe de l'Est dans le marché du travail agricole en Italie*. Université Paris VII, Thèse de Dea.

De Filippo, E., Strozza, S. (2011). Le migrazioni interne degli stranieri in Italia. *Sociologia del lavoro*, 121, 168-195. <https://doi.org/10.3280/SL2011-121010>.

Della Puppa, F. (2018). Ambivalent Mobilities and Survival Strategies of Moroccan and Bangladeshi Families in Italy in Times of Crisis. *Sociology*, 52/3, 464–479. <https://doi.org/10.1177/0038038518764622>.

Della Puppa, F., Montagna, N., Kofman, E. (2021). Onward Migration and Intra-European Mobilities. *International Migration*, 59/6, 16–28. <https://doi.org/10.1111/imig.12815>.

De Wispelaere, F., Pacolet, J. (2020). *Posting of Workers: Report on A1 Portable Documents Issued in 2018*. Brussels: European Commission. <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=22302&langId=en> (14. 6. 2023).

Dimitriadis, I. (2022). *Migrant Construction Workers in Times of Crisis*. London: Palgrave.

European Commission (2019a). *Migration Profile: Morocco. End 2017*. Brussels: European Commission. [https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117920/mp\\_morocco\\_2019\\_online.pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117920/mp_morocco_2019_online.pdf) (14. 6. 2023).

European Commission (2019b). *Migration Profile: Tunisia. End 2017*. Brussels: European Commission. [https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117962/mp\\_tunisia\\_2019\\_online.pdf](https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/bitstream/JRC117962/mp_tunisia_2019_online.pdf) (14. 6. 2023).

European Construction Sector Observatory (2018). *Country Profile: Italy. 2018*. Brussels: ECSO. <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/33521/attachments/2/translations/en/renditions/native> (14. 6. 2023).

Fincati, Veronica, ed. (2007a). *Gli immigrati marocchini in Italia e in Veneto*. Venice: Veneto Lavoro.

Fincati, Veronica, ed. (2007b). *Gli immigrati tunisini in Italia e in Veneto*. Venice: Veneto Lavoro.

Federcostruzioni (2019). *Il Sistema delle Costruzioni in Italia. Rapporto 2017-2018*. Rome: Federcostruzioni. <https://www.federcostruzioni.it/rapporto-federcostruzioni-2017-2018/> (14. 7. 2023).

Fillea-Cgil (2023). *Le costruzioni in Italia*. Rome: Fillea-Cgil. <https://www.nuoverigenerazioni.eu/images/ReportCostruzioni2023XCongresso.pdf> (14. 6. 2023).

Franchini, F. (2019). Malaedilizia SA, prezzi imbattibili in Ticino. *TVSvizzera*, 6.11.2019. [https://www.tvsvizzera.it/tvs/guerra-dei-prezzi\\_malaedilizia-sa--prezzi-imbattibili-in-ticino/45344792](https://www.tvsvizzera.it/tvs/guerra-dei-prezzi_malaedilizia-sa--prezzi-imbattibili-in-ticino/45344792) (14. 6. 2023).

Frey, L., ed. (1992). *Aspetti economici dell'immigrazione in Italia*. Milan: FrancoAngeli.

Galossi, E. (2015). *I lavoratori stranieri nel settore delle costruzioni*. Rome: Fillea. [https://files.rassegnait.it/userdata/sites/rassegnait/attach/2015/09/abstract474833\\_292.pdf](https://files.rassegnait.it/userdata/sites/rassegnait/attach/2015/09/abstract474833_292.pdf) (14. 6. 2023).

Gjergji, I. (2016). *Sulla governance delle migrazioni*. Milan: Franco Angeli.

Iannuzzi, F., Sacchetto, D. (2019). Italian Labour Inspectors Facing Posted Workers Phenomena. *Posted Work in the European Union* (eds. J. Arnholtz, N. Lillie). London: Routledge, 109–128.

Idos (2005). *Immigrazione irregolare in Italia*. Rome: European Migration Network. [https://www.cestim.it/argomenti/14irregolari/05\\_12\\_emn\\_immigrazione\\_irregolare\\_in\\_italia\\_2005.pdf](https://www.cestim.it/argomenti/14irregolari/05_12_emn_immigrazione_irregolare_in_italia_2005.pdf) (14. 6. 2023).

- Idos (2020). *Dossier statistico immigrazione 2020*. Rome: Idos.
- Idos (2022). *Dossier statistico immigrazione 2022*. Rome: Idos.
- Ires-Fillea Cgil (2012). *I lavoratori stranieri nel settore delle costruzioni*. Rome: Ires. <http://briguglio.asgi.it/immigrazione-e-asilo/2012/gennaio/rapp-ires-fillea-edilizia.pdf> (14. 6. 2023).
- Istat (2019). *Il mercato del lavoro 2018*. Rome: Istat. <https://www.istat.it/it/files//2019/02/Mercato-del-lavoro-2018.pdf> (14. 6. 2023).
- Istat (2022). *L'economia non osservata nei conti nazionali. Anni 2017-2020*. Rome: Istat. <https://www.istat.it/it/files//2022/10/ECONOMIA-NON-OSSERVATA-NEI-CONTI-NAZIONALI-ANNO-2020.pdf> (14. 6. 2023).
- Maciotti, M., Pugliese, E. (1991). *Gli immigrati in Italia*. Rome-Bari: Laterza.
- Maciotti, M., Pugliese, E. (2003). *L'esperienza migratoria*. Rome-Bari: Laterza.
- Macrì, M., ed. (2021). *L'impiego dei lavoratori stranieri nell'agricoltura in Italia*. Rome: Crea. <https://www.crea.gov.it/documents/68457/0/Rapporto+Migranti+CREA+2021+%281%29.pdf/531eadd6-a527-1a3c-779e-9faaad6d087a?t=1640692452846> (4. 9. 2023).
- Mesure, M. (2018). Du salarié détaché au salarié exploité: la lutte syndicale européenne dans le secteur de la construction. *Mouvements*, 3, 150–155. <https://doi.org/10.3917/mouv.095.0150>
- Ministero del Lavoro (2014). *La comunità marocchina in Italia*. Rome: Min. Lavoro. <https://www.integrazionemigranti.gov.it/AnteprimaPDF.aspx?id=3229> (14. 6. 2023).
- Ministero del Lavoro (2018a). *La comunità marocchina in Italia*. Rome: Min. Lavoro. <https://www.lavoro.gov.it/documenti-e-norme/studi-e-statistiche/Documents/Rapporti%20annuali%20sulle%20comunit%C3%A0%20migranti%20in%20Italia%20-%20anno%202018/Marocco-rapporto-2018.pdf> (14. 7. 2023).
- Ministero del Lavoro (2018b). *La comunità tunisina in Italia*. Rome: Min. Lavoro. <https://www.lavoro.gov.it/documenti-e-norme/studi-e-statistiche/Documents/Rapporti%20annuali%20sulle%20comunit%C3%A0%20migranti%20in%20Italia%20-%20anno%202018/Tunisia-rapporto-2018.pdf> (14. 7. 2023).
- Ministero del Lavoro (2019). *La comunità marocchina in Italia*. Rome: Min. Lavoro. <https://www.lavoro.gov.it/documenti-e-norme/studi-e-statistiche/Documents/Rapporti%20annuali%20sulle%20comunit%C3%A0%20migranti%20in%20Italia%20-%20anno%202019/Marocco-rapporto-2019.pdf> (14. 7. 2023).
- Ministero del Lavoro (2021). *La comunità marocchina in Italia*. Rome: Min. Lavoro. <https://www.lavoro.gov.it/documenti-e-norme/studi-e-statistiche/Documents/Rapporti%20annuali%20sulle%20comunit%C3%A0%20migranti%20in%20Italia%20-%20anno%202021/z-Quaderno-di-confronto-2021.pdf> (14. 7. 2023).
- Ministero del Lavoro (2023). *XIII Rapporto Annuale. Gli stranieri nel mercato del lavoro in Italia*. Rome: Min. Lavoro. <https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita-immigrazione/focus/xiii-rapporto-mdl-stranieri-2023> (14. 7. 2023).
- Oim (2009). *Mappatura dei tunisini residenti in Italia*. Geneva: Oim. <https://italy.iom.int/sites/g/files/tmzbd11096/files/documents/Cartographie-es-Tunisiens-r%C3%A9sidents-en-Italie-IT.pdf> (14. 7. 2023).
- Pugliese, E. (2002). *L'Italia tra migrazioni internazionali e migrazioni interne*. Bologna: il Mulino.
- Pugliese, E., ed. (2013). *Immigrazione e diritti violati*. Rome: EDS.
- Sanò, G. (2018). *Fabbriche di plastica*. Verona: Ombre Corte.
- Sanò, G., Zanotelli, F. (2022). After Institutional Reception. *Journal of Modern Italian Studies*, 28/4, 433–450. <https://doi.org/10.1080/1354571X.2022.2139059>.
- Sartor, D. (2022). Posted workers in Danimarca tra social dumping, diritti violati e organizzazione sindacale. *Posted Workers* (eds. R. Cillo, F. Perocco). Venice: ECF, 179–192. <http://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/009>.
- Sayad, A. (1999). *La double absence*. Paris: Seuil.
- Vah Jevšnik, M., Toplak, K. (2022). Posting of Third Country Nationals from Slovenia. Safety and Health Concerns.

*Posted Workers* (eds. R. Cillo, F. Perocco). Venice: ECF, 119–135. <https://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/005><https://doi.org/10.30687/978-88-6969-515-5/005>.

Vicarelli, G. (1991). Dalle spiagge alle fabbriche. *Politiche del lavoro*, 12/13, 80–98.

Wagner, I. (2018). *Workers without Borders: Posted Work and Precarity in the EU*. Ithaca: Cornell University Press.

Wagner, I., Lillie, N. (2014). European Integration and the Disembedding of Labour Market Regulation. *Journal of Common Market Studies*, 52/2, 403–419, <https://doi.org/10.1111/jcms.12096>.

### Pour citer cet article

Rossana Cillo et Fabio Perocco, « Les mobilités multiples des travailleurs nord-africains à l'intérieur et à travers l'Italie vers l'Europe », *Revue Hijra*, n° 3, septembre 2025, pp.53-69

# Revue HIJRA

La Revue Marocaine de  
Droit d'Asile et Migration

N° 03 - SEPTEMBRE 2025



ISSN : 2737-8810

Infographie : Abdelhadi Maaichou

Revue Hijra est une publication de l'association Clinique Juridique Hijra



Cjhm.org